



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juillet 2025
Français
Original : anglais

Lettre datée du 21 juillet 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le trente-sixième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015), qui a été présenté au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, conformément au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution 2734 (2024).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir porter le texte du rapport ci-joint à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

La Présidente
du Comité du Conseil de sécurité faisant suite
aux Résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015)
concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech),
Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises
et entités qui leur sont associés
(Signé) Christina Markus Lassen



Lettre datée du 30 juin 2025, adressée à la Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, en application du paragraphe a) de l'annexe I de la résolution 2734 (2024)

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe a) de l'annexe I à la résolution [2734 \(2024\)](#), dans lequel le Conseil de sécurité a demandé à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions de présenter au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, par écrit, des rapports d'ensemble indépendants, tous les six mois.

Par la présente, je vous transmets donc le trente-sixième rapport d'ensemble de l'Équipe de surveillance, conformément à l'annexe I de la résolution [2734 \(2024\)](#). Ce rapport a été établi sur la base des informations reçues par l'Équipe de surveillance au 22 juin 2025. Je précise que le texte de référence est l'original anglais.

Je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de discuter des questions soulevées avec le Comité.

Le Coordonnateur de l'Équipe analytique
et de surveillance des sanctions
(Signé) Colin Smith

Trente-sixième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, présenté en application de la résolution 2734 (2024) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées

Résumé

La menace suscitée par Al-Qaida, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, QDe.115, ci-après « EIIL (Daech) ») et les groupes qui leur sont affiliés est restée dynamique et diversifiée. C'est dans certaines régions d'Afrique qu'elle a été la plus intense. Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (JNIM, QDe.159) et Al-Shabaab (SOe.001) ont continué d'étendre leur territoire. La mort d'Abdallah Makki Mosleh al-Rafi'i (alias Abou Khadija, non inscrit sur la Liste), chef adjoint de l'EIIL (Daech), a marqué un revers majeur pour l'organisation. La situation en République arabe syrienne est précaire et l'EIIL (Daech) reste déterminé à saper le gouvernement intérimaire dirigé par Hay'at Tahrir el-Cham (HTS, QDe.137). En Asie du Sud, les relations entre les pays de la région sont restées fragiles après une série d'attentats terroristes. La menace posée par les combattants terroristes étrangers suscite de plus en plus d'inquiétudes.

Table des matières

<i>Chapitre</i>		<i>Page</i>
I.	Aperçu	5
II.	Évolution de la situation par région	6
	A. Afrique.....	6
	B. L'Iraq, la République arabe syrienne et le Levant	12
	C. Péninsule arabique	16
	D. Europe et Amériques.....	17
	E. Asie	16
III.	Évaluation de l'impact	21
	A. Résolutions 2199 (2015) et 2462 (2019) sur le financement du terrorisme	21
	B. Résolution 2396 (2017) sur les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés	22
IV.	Application des mesures de sanction	23
	A. Interdiction de voyager.....	24
	B. Gel des avoirs	24
	C. Embargo sur les armes	24
V.	Recommandations	25
VI.	Activités de l'Équipe de surveillance et observations	26
Annexes		
I.	Propaganda.....	27
II.	Twenty-five years of counter-terrorism sanctions.....	28

I. Aperçu

1. Le commandement central d'Al-Qaida est resté faible. Il s'est attelé à transmettre des orientations stratégiques à ses affiliés, mais cela s'est le plus souvent révélé inefficace. Bien que Sayf al-Adl (QDi.001) soit le chef de facto, il semble y avoir de plus en plus de dissensions et d'insatisfaction à l'égard de son autorité.

2. Les groupes affiliés à Al-Qaida opèrent toujours de manière largement autonome. Ils ont continué d'exploiter les griefs locaux et d'adapter leur rhétorique pour s'attirer la sympathie des populations locales. Ce pragmatisme idéologique leur a permis d'étendre le territoire sous leur contrôle, lequel s'étend désormais à de vastes régions d'Afrique (par l'intermédiaire de JNIM au Sahel et d'Al-Shabaab en Afrique de l'Est) ainsi qu'à la Syrie. Ces avancées territoriales ont permis à Al-Qaida et aux groupes qui lui sont affiliés de collecter davantage de fonds destinés à financer leurs activités et d'intensifier leur recrutement.

3. D'après certaines informations, l'appétit d'Al-Qaida pour les opérations extérieures s'est accru, mais il semblerait toutefois que cette démarche relève de l'opportunisme plutôt que d'une stratégie et d'une planification à plus long terme. Al-Qaida a tenté d'exploiter le conflit entre Gaza et Israël en encourageant les acteurs isolés à commettre des attentats. Al-Qaida dans la péninsule arabique (AQPA, QDe.129) a été l'organisation la plus virulente sur la question et a lancé une série de campagnes de financement participatif pour renflouer ses caisses. Les groupes affiliés à Al-Qaida sont restés actifs dans l'ensemble de l'Asie du Sud, ce qui a attisé les tensions régionales.

4. L'EIIL (Daech) n'a toujours pas confirmé officiellement l'identité de son chef, qui a adopté le nom d'Abu Hafs al-Hashimi al-Qurayshi. L'organisation craint peut-être qu'en confirmant l'identité de son chef, celui-ci soit davantage ciblé dans le contexte des opérations de lutte contre le terrorisme, ou peut-être souhaite-t-elle éviter d'éventuels questionnements autour de la légitimité du nouveau chef. Certains États Membres pensaient que le principal dirigeant de l'EIIL (Daech) était Abdul Qadir Mumkin (non inscrit sur la Liste) ; cependant, les avis restent partagés.

5. La mort d'Abou Khadija en mars a marqué un revers majeur pour l'organisation. Celui-ci avait occupé plusieurs fonctions au sein de l'EIIL (Daech), notamment celle de chef adjoint de l'organisation et responsable de la planification des opérations ; et chef de deux bureaux régionaux de l'EIIL (Daech) : Bilad al-Rafidayn (Irak) et Ard el-Moubaraka (Levant et péninsule arabique). Il était largement considéré comme aguerri et chevronné. Sa mort ne risque toutefois pas de déstabiliser le réseau mondial.

6. L'activité de l'EIIL (Daech) au Moyen-Orient a été limitée par une pression antiterroriste soutenue, notamment en Irak et dans la région de la Badiyé syrienne, où l'organisation a continué d'essuyer des pertes. Néanmoins, l'EIIL (Daech) est resté déterminé à essayer de tirer parti de la situation en République arabe syrienne. Dans le cas où le climat de dissension qui prévaut en République arabe syrienne permettrait à l'EIIL (Daech) de disposer d'un espace permissif à partir duquel planifier et exécuter des attaques, l'organisation continuera de projeter une menace extérieure depuis le pays.

7. L'EIIL (Daech) a continué de se tourner vers certaines régions d'Afrique, notamment du fait des pertes qu'il a essuyées au Moyen-Orient. Ces changements se sont matérialisés dans ses opérations et ses priorités en matière de propagande. Abu Bakr ibn Muhammad ibn Ali Aal-Mainukiiki (non inscrit sur la Liste) était le chef d'Al-Furqan, le bureau régional de l'EIIL (Daech) en Afrique de l'Ouest. Bien que l'Iraq et la République arabe syrienne restent le berceau spirituel de l'EIIL (Daech), l'organisation a désormais largement relocalisé ses objectifs opérationnels.

8. Tamim Ansar al-Kurdi (non inscrit sur la Liste) était le chef du bureau régional Al-Siddiq de l'EIIL (Daech) et supervisait l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K, QDe.161) et les opérations menées en Asie centrale et en Asie du Sud. Le retour, en Asie centrale et en Afghanistan, de combattants terroristes étrangers déterminés à saper la sécurité régionale, suscite de plus en plus d'inquiétudes.

9. Bien qu'Al-Qaida et l'EIIL (Daech) soient deux organisations distinctes et que, dans certaines régions, elles soient en conflit l'une avec l'autre, certains combattants de rang inférieur ne se soucient guère de leur appartenance à l'une ou l'autre organisation. Des informations continuent de faire état d'une coopération opérationnelle entre les combattants des deux organisations sur certains théâtres.

II. Évolution de la situation par région

A. Afrique

Afrique de l'Ouest

10. La situation au Sahel est restée très préoccupante. Les dynamiques varient d'un pays à l'autre mais la tendance générale a été marquée par l'expansion de la zone d'opérations de JNIM et par la résurgence des activités de l'État islamique du Grand Sahara (EIGS, QDe.163), en particulier le long de la frontière entre le Niger et le Nigéria, où le groupe cherchait à s'implanter.

11. L'EIGS est resté cantonné à une zone relativement limitée, mais semble vouloir étendre sa portée, en particulier au Niger. La menace qu'il représente est restée localisée. Isolé et dépourvu des moyens nécessaires pour projeter sa force à l'extérieur de la région, à l'exception de ses partisans présents au Sahel, le groupe reste concentré sur sa survie, qu'il doit en partie à la trêve implicite conclue avec JNIM, du fait de leur objectif commun de cibler les forces de sécurité sahéliennes.

12. L'EIGS a de plus en plus eu recours aux enlèvements, soit directement, soit par l'intermédiaire de réseaux criminels locaux. S'il parvient à obtenir le paiement de rançons, le groupe pourrait accroître considérablement ses ressources financières, ce qui renforcerait sa capacité de recrutement et d'armement. Malgré l'isolement actuel de l'EIGS dans la zone des trois frontières (Burkina Faso-Mali-Niger), le groupe pourrait accroître ses capacités opérationnelles.

13. Depuis fin 2024, l'EIGS a manifesté son intention de déplacer ses activités vers la frontière nord-ouest du Nigéria, en s'appuyant sur le groupe Lakurawa, qui lui aurait prêté allégeance. Le groupe Lakurawa a maintenu des bases dans les régions de Dosso et de Tahoua (Niger) et opérait à partir de zones forestières dans les zones d'administration locale de Tangaza, Gudu, Illela, Binji, Silame et Gada (État de Sokoto), et dans la zone d'administration locale d'Augie dans l'État de Kebbi (Nigéria).

14. Un État Membre a indiqué que le groupe Lakurawa était dirigé par Namata Korsinga, ancien adjoint de l'émir de l'EIGS à Tahoua. Un autre a estimé que le groupe opérant dans les États de Kebbi et de Sokoto était dirigé par Habib Tajje. Le nom Lakurawa est un terme générique qui qualifie les recrues ; les personnes désignées sous l'appellation « Lakurawa » ne sont pas toutes membres du groupe.

15. L'EIGS semble être en passe de consolider un sanctuaire au nord de Niamey et se met en place pour mener des incursions plus profondes au Niger. Son expansion au Nigéria lui permet d'élargir sa base de recrutement, en particulier parmi les communautés de langue haoussa, situées dans le nord-ouest du pays. Cette stratégie renforce son influence et pourrait favoriser des liens plus étroits avec « Province

d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP, QDe.162), un objectif que les dirigeants d'Al-Furqan encouragent à atteindre.

16. JNIM a atteint un nouveau niveau de capacité opérationnelle en menant des attaques complexes à l'aide de drones, d'engins explosifs improvisés et d'un grand nombre de combattants contre des casernes bien défendues. Il a ajusté sa stratégie en vue d'asseoir sa présence politique. Le groupe s'est de plus en plus positionné en tant qu'acteur gouvernemental et a cherché à contrôler le territoire, à établir une gouvernance rudimentaire et à rallier le soutien de la population locale. À cette fin, il a conclu des accords locaux afin de garantir la coopération et d'attirer de nouvelles populations, bien souvent sous la contrainte. Il nourrit toujours l'ambition principale de créer un émirat capable de remettre en cause la légitimité des régimes militaires, de les contraindre à céder leur autorité et d'appliquer la charia.

17. La rhétorique de JNIM a été plus politique et plus directe. Elle visait à attirer les populations locales et à mettre en lumière l'expansion de la base de recrutement du groupe, en particulier dans le centre et l'ouest du Mali. JNIM a concentré ses attaques sur les forces de sécurité de l'État, leurs forces de soutien et leurs milices, en particulier les Volontaires pour la défense de la patrie au Burkina Faso et les entreprises militaires étrangères au Mali, qui étaient désignées comme des adversaires de premier plan¹.

18. Au Mali, la situation est plus hétérogène et plus complexe, mais elle s'est détériorée. Dans le nord, où JNIM opère avec une relative liberté, les attaques ont repris. Selon certaines indications, le groupe pourrait tenter de reprendre la ville de Kidal. Dans les régions de Ségou, de Koulikoro, de Sikasso et de Kayes, les attaques se sont multipliées et ont été marquées par l'utilisation intensive d'engins explosifs improvisés et de drones, notamment dans le cadre d'opérations coordonnées.

19. Au Burkina Faso, JNIM a opéré dans la majeure partie du territoire et joui d'une grande liberté de mouvement. Le groupe a continué de prendre pour cible les forces de sécurité et les forces des Volontaires pour la défense de la patrie ; les conséquences ont été dévastatrices. Il a également changé de stratégie, lançant des attaques directes et à grande échelle contre les centres urbains. Il ne se limite plus à organiser des raids sur les casernes pour se procurer des armes ; à présent, il occupe temporairement des villes, en évitant souvent de recourir à la violence contre les civils et en prenant des mesures telles que la libération de prisonniers pour gagner la sympathie de l'opinion publique. De nombreuses attaques ont été enregistrées dans les régions frontalières avec le Mali et le Niger. Elles visaient à la fois des installations militaires et des zones d'habitation civiles.

20. Au Niger, JNIM a maintenu une présence plus modeste, mais a tout de même mené des opérations de taille, en particulier dans la région de Dosso, au nord de Niamey, une zone également revendiquée par l'EIGS. L'action du JNIM visait à empêcher l'EIGS d'étendre son territoire du Burkina Faso au Bénin.

21. Bien qu'affaibli, Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI, QDe.014) a continué d'exercer une influence sur JNIM, à la fois sur le plan idéologique et par l'intermédiaire de ses dirigeants. Bien que des débats internes se poursuivent sur la question de savoir s'il faut rompre les liens, il semble peu probable qu'une telle décision soit prise à court terme. L'affiliation à AQMI a tout de même permis à JNIM d'unifier sa katiba semi-autonome, ainsi que les différents réseaux ethniques et claniques en son sein. Néanmoins, JNIM observe attentivement l'évolution de la

¹ Un expert de l'Équipe de surveillance a replacé dans leur contexte les changements apportés dans ce paragraphe.

situation en République arabe syrienne, qui pourrait lui servir de modèle s'il cherchait à s'affranchir d'Al-Qaida.

22. Muni d'armes saisies lors de ses attaques, JNIM a su tirer parti de son recrutement, souvent volontaire car les populations se heurtent à ce qu'elles considèrent comme des mauvais traitements de la part des forces nationales. En outre, du fait de sa maîtrise des attaques de drones et de sa capacité à manœuvrer librement, il est désormais en mesure de menacer directement les capitales régionales. Il est également prêt à étendre ses opérations au nord du Togo, au Bénin et à la région de Sokoto (Nigéria), où son allié Ansarul Muslimina Fi Biladis Sudan (Ansarou, QDe.142) pourrait reprendre ses activités violentes, ce qui étendrait ses ambitions territoriales.

23. Dans le bassin du lac Tchad, ISWAP est resté actif bien que ses opérations aient été limitées aux États de Yobe, d'Adamawa et de Borno au Nigéria, à la région de Diffa au Niger et à la région de l'Extrême-Nord au Cameroun. Le groupe a réalisé quelques avancées territoriales dans l'État de Borno, où il a mené plusieurs attaques complexes visant des installations de sécurité et des civils. ISWAP est également devenu le producteur de propagande le plus prolifique de l'EIIL (Daech) et a dépassé les autres groupes affiliés en ce qui concerne le volume de contenu, tout en soutenant simultanément les branches régionales au Sahel et en Afrique du Nord par l'intermédiaire du bureau Al-Furqan.

24. Certains États Membres ont indiqué que les effectifs d'ISWAP avaient augmenté et oscillaient entre 8 000 et 12 000 personnes, parmi lesquelles quelques combattants terroristes étrangers arrivés dans la région au cours de l'année dernière. Des États Membres ont noté que le bureau Al-Furqan, basé dans le bassin du lac Tchad, continuait de recruter et de former des combattants pour d'autres affiliés de l'EIIL (Daech) dans la région. Certains États Membres ont indiqué qu'Abu Bakr ibn Muhammad ibn Al-Mainuki, le chef d'Al-Furqan, avait rejoint la Choura principale de l'EIIL (Daech) et était secondé par Abdulghafur Abu Khalid dans la supervision des opérations d'Al-Furqan.

25. Les opérations d'ISWAP se sont intensifiées dans l'État de Borno (Nigéria) et dans la région de l'Extrême-Nord au Cameroun. La capacité opérationnelle du groupe s'est améliorée. En effet, celui-ci a mené plusieurs attaques visant des installations de sécurité dans l'État de Borno. Ces attaques ont été plus intenses du fait de l'utilisation d'engins explosifs improvisés, notamment placés dans des véhicules, ainsi que de drones de reconnaissance. Fin décembre 2024, ISWAP a mené sa première attaque rudimentaire à l'aide de drones armés contre des installations militaires dans les États de Borno et de Yobe. Équipés de grenades, les drones armés ont été déployés dans les camps de sécurité, ce qui indique que le groupe a entrepris d'adapter l'utilisation de ces drones. Des États Membres ont estimé que l'amélioration des capacités opérationnelles du groupe était le fruit de compétences récemment acquises. En effet, à la fin de l'année 2024, des États Membres ont signalé que 13 formateurs de l'EIIL (Daech) étaient arrivés dans le bassin du lac Tchad en provenance du Moyen-Orient, facilitant l'acquisition, l'assemblage et le déploiement de drones, qui auraient été utilisés lors de ces attaques.

26. Au sein de Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'Awati Wal-Jihad (Boko Haram, QDe.138), la faction Bakoura Doro est restée la plus active. Celle-ci a mené des opérations autour de la rivière Komadougou Yobé, dans le nord de l'État de Borno, où elle s'est emparée de zones précédemment contrôlées par ISWAP, notamment les tumbuns (îles). Des États Membres ont observé que les factions de Boko Haram au Nigéria n'étaient pas en mesure d'étendre leurs opérations au-delà de leurs territoires établis.

Afrique centrale et Afrique australe

27. En République démocratique du Congo, l'opération Shujaa a affaibli les Forces démocratiques alliées (ADF, CDe.001), mais le groupe a fait montre de résilience et s'est adapté aux perturbations.

28. Les ADF ont opéré en petites unités de combat mobiles, de manière à ne pas demeurer dans une même zone pendant une période prolongée. Après la prise de Goma par les rebelles du Mouvement du 23 mars (M23), un accord a été conclu entre le M23 et les ADF, selon lequel aucun des deux groupes ne devait pénétrer sur le territoire de l'autre. Le M23 a mis à rude épreuve les ressources consacrées à la sécurité dans la région. Les territoires de Beni, de l'Ituri et de Lubero n'étant donc pas suffisamment sécurisés, les ADF ont bénéficié d'une totale liberté de circulation dans ces zones. L'accord entre le M23 et les ADF a permis à ces dernières de se déplacer sans entrave.

29. Le chef des ADF, Musa Baluku (CDi.036), se trouvait à Medina (quartier général des ADF), au sud de l'Ituri, aux côtés de 200 agents et de 2 000 personnes à charge. Des camps de ravitaillement et d'appui de plus petite taille situés au sud de part et d'autre de Médina, à Mambasa et à Komanda, servaient à apporter un soutien en matière de logistique, de protection et de surveillance. Abwakasi (inscrit sur la Liste sous le nom de Ahmad Mahmood Hassan, CDi.040), dont le territoire opérationnel était situé dans le sud de Lubero, opérait librement et était à l'origine du plus grand nombre de décès liés aux ADF. Le territoire de Lubero a connu la plus grande concentration d'attaques, suivi par le Mont Hoyo (Rwenzori), également fréquenté par Musa Baluku. Le nombre de morts parmi les civils a augmenté, avec plus de 400 décès au cours de la période considérée.

30. La prise de Goma par le M23 a conduit à la libération de tous les prisonniers, notamment cinq recruteurs et bailleurs de fonds clés de l'EIIL (Daech). Parmi eux, Leonard Mashata, un important recruteur et collaborateur des ADF, chargé de relancer une cellule des ADF dans le Sud-Kivu. Il a commis des actes de traite d'enfants, lesquels ont été déplacés sous la contrainte du Burundi vers les camps des ADF, et a également été un recruteur clé pour l'EIIL (Daech) en Somalie. Sa libération est un revers majeur.

31. Les ADF se sont approvisionnées en pièces détachées de téléphone, destinées aux engins explosifs improvisés, et ont élargi leur réseau de recrutement. Des États Membres ont indiqué que des attaques et attentats à la bombe étaient susceptibles de se produire à Beni et à Bunia et en Ouganda. Un attentat suicide a d'ailleurs été déjoué dans le quartier de Munyonyo, en Ouganda, au mois de juin.

32. Malgré les victoires remportées dans le démantèlement des réseaux de financement des ADF, Abubakar Kasakya (non inscrit sur la Liste) reste une menace majeure, tant parce qu'il est un recruteur qu'un bailleur de fonds. Des États Membres de la région ont indiqué qu'il avait directement financé les trois attentats suicides de novembre 2021 en Ouganda, en utilisant son réseau d'enlèvements contre rançon en Afrique australe et en Afrique de l'Est.

33. En ce qui concerne la province de Cabo Delgado au Mozambique, des États Membres de la région ont estimé qu'Ahlu Sunnah Wal Jama'a (ASWJ, non inscrit sur la Liste) comptait entre 300 et 400 combattants. Sa direction est restée inchangée puisque Suleimane Nguvu (Tanzanien, non inscrit sur la Liste), facilitateur en communication stratégique, en est le désormais chef adjoint depuis janvier 2025. ASWJ continue de faire montre de résilience et mène régulièrement des attaques de faible intensité. Bien que le nombre de victimes civiles soit en baisse, ASWJ a poursuivi ses attaques brutales. ASWJ s'est regroupé fréquemment sur des terrains vastes et complexes. Son centre d'activité reste Mocimboa da Praia, Muidumbe,

Mbau et Macomia, mais le groupe a également perpétré deux attaques isolées dans la réserve spéciale de Niassa.

34. ASWJ a attaqué le pavillon de chasse Kambako le 19 avril et le centre environnemental Mariri le 29 avril, provoquant des déplacements massifs. Le commandant Abu Munir (non inscrit sur la Liste) a mené les deux attaques aux côtés de 40 combattants chevronnés, décapité deux gardes et tué deux éclaireurs anti-braconnage et six soldats. Les forces de défense armée du Mozambique ont poursuivi les assaillants et ont tué plusieurs d'entre eux alors qu'ils fuyaient la réserve spéciale de Niassa.

35. Malgré l'afflux de combattants formés en République démocratique du Congo, les recrutements d'ASWJ ont pris du retard en raison de ressources limitées. Le groupe s'est de plus en plus livré à des activités criminelles et recruté de force des jeunes qui avaient été kidnappés, la moitié environ de ses combattants ayant moins de 17 ans. Au cours des quatre derniers mois, ASWJ a rapidement augmenté le nombre d'enlèvements ou vols et de demandes de rançon y relatives (pêcheurs, bateaux, moteurs, camions, chauffeurs, travailleurs) – en exigeant des paiements immédiats via des applications d'argent mobile. La rançon moyenne oscillait entre 50 et 100 dollars. Des États Membres ont indiqué qu'en une semaine, ASWJ avait gagné 3 000 dollars dans la zone minière de Meluco.

Afrique de l'Est

36. Des États Membres ont estimé qu'en Somalie, Abdul Qadir Mumin (non inscrit sur la Liste) demeurait le chef du bureau Karrar et restait probablement à la tête de l'EIIL (Daech) en Somalie. Cependant, son adjoint, Abdurahman Fahiyé (non inscrit sur la Liste), a endossé des fonctions de direction beaucoup plus importantes au sein de l'EIIL (Daech) en Somalie. Une offensive visant à lutter contre le terrorisme ayant été menée dans le Puntland, Mumin se cacherait aujourd'hui à proximité de Medlehe, dans la localité de Qandala. L'opération Hilaac, menée par les forces de sécurité du Puntland, avait pour objectif de déloger l'EIIL (Daech) en Somalie de Buur Dhexaad et de son réseau de grottes et de bunkers dans les montagnes de Cal Miskaat.

37. Le 31 décembre 2024, l'EIIL (Daech) en Somalie a lancé une attaque préemptive contre la base des forces de sécurité à Dharjaale, dans le Puntland, en prévision d'une contre-offensive militaire de grande envergure soutenue par les partenaires internationaux. L'attaque de Dharjaale a été menée presque entièrement par des combattants terroristes étrangers d'origine arabe, ce qui souligne leur rôle clé et leur présence dans le Puntland. Des États Membres estiment que plus de la moitié des 600 à 800 combattants de l'EIIL (Daech) en Somalie sont des combattants terroristes étrangers, originaires pour la plupart de la région, d'Afrique du Nord et de la péninsule arabique. L'assaut initial a été mené par des combattants arabes, mais les affrontements ultérieurs ont surtout mobilisé des combattants africains. Des tensions sont apparues en raison du traitement préférentiel accordé aux combattants arabes, tandis que les combattants africains étaient affectés à des tâches manuelles et exposés en première ligne lors des offensives meurtrières qui ont suivi.

38. Une campagne antiterroriste de cinq mois a été menée avec succès par les forces de sécurité du Puntland, au cours de laquelle 200 combattants de l'EIIL (Daech) ont été tués et plus de 150 arrêtés ; cependant, aucun dirigeant n'a été tué au cours des opérations récentes. En février 2025, une frappe aérienne menée par les États-Unis d'Amérique dans le Puntland a tué Ahmed Maeleninine, un recruteur de niveau intermédiaire, bailleur de fonds et chef des opérations extérieures. Des États Membres craignent que la menace ne réapparaisse en l'absence de pression soutenue en matière de lutte contre le terrorisme.

39. Al-Shabaab est resté résilient et a intensifié ses opérations dans le sud et le centre de la Somalie. Des États Membres ont observé que le groupe avait intensifié ses opérations à partir de décembre 2024 et lancé en février 2025 une offensive majeure en direction des régions du Bas-Chébéli et de Hirchébéli, en déployant plus de 3 000 combattants en provenance de la région du Bas-Djouba. L'offensive était caractérisée par des attaques coordonnées contre des installations militaires, la prise temporaire de villes et la prise de contrôle de certains ponts et voies d'approvisionnement clés menant à Mogadiscio, ainsi que par des assassinats. Le Gouvernement fédéral somalien a réussi à reprendre certaines des villes capturées.

40. La direction d'Al-Shabaab est restée largement inchangée après l'assassinat, le 24 décembre 2024, de Mohamed Mire, chef des affaires internes d'Al-Shabaab et proche confident d'Ahmed Diriye (alias Abu Ubaidah, SOi.014). Des États Membres ont indiqué que Dahir Ga'amey, ancien chef des tribunaux d'Al-Shabaab, pourrait avoir succédé à Mire, notant qu'il était peu probable que l'attrition observée chez les dirigeants d'Al-Shabaab affecte la stabilité du groupe. Ils ont en outre estimé que le nombre total de combattants d'Al-Shabaab avait augmenté et qu'il oscillait désormais entre 10 000 et 18 000 personnes.

41. Al-Shabaab a continué de donner la priorité au renforcement de ses capacités en matière d'armement et consacré ainsi environ un quart de ses fonds opérationnels à l'acquisition d'armes auprès des houthistes et d'AQPA au Yémen. Al-Shabaab et les houthistes ont continué de tisser des liens et certaines informations indiquent que des combattants d'Al-Shabaab ont été formés par les houthistes et que les deux groupes ont échangé des armes. Un État Membre a indiqué qu'Abdirizak Hassan Yussuf (Somalien, basé dans la péninsule arabique) facilitait le mouvement des armes entre les houthistes et Al-Shabaab et collaborait avec Abu Kamam, un trafiquant d'armes basé au Yémen.

Afrique du Nord

42. Les opérations continues de lutte contre le terrorisme ont permis de neutraliser des éléments de l'EIIL (Daech) et d'Al-Qaida en Afrique du Nord. Des États Membres de la région ont souligné les difficultés rencontrées dans la gestion du retour des combattants terroristes étrangers en provenance de la zone iraquo-syrienne, notamment l'utilisation de faux passeports et d'itinéraires de migration irréguliers. Ils ont également fait observer que les jeunes et les mineurs, de plus en plus exposés à des contenus extrémistes sur les médias sociaux, étaient toujours plus vulnérables.

43. AQMI est restée active dans le sud de l'Algérie, dans les régions montagneuses de l'ouest de la Tunisie et dans le sud-ouest de la Libye, avec environ 200 combattants dans ces pays. Les efforts menés par l'Algérie en matière de lutte contre le terrorisme ont abouti à des arrestations et à des saisies d'armes, au démantèlement de réseaux de soutien liés à des groupes basés au Sahel et au placement en détention de partisans de l'EIIL (Daech) impliqués dans des activités de propagande. AQMI a continué d'utiliser la Libye principalement comme voie de transit pour les armes, les marchandises et les combattants à destination du Sahel.

44. L'EIIL (Daech) tente de reconstituer sa présence dans la région en recrutant des combattants nord-africains, en les entraînant dans le bassin du lac Tchad, au Soudan et en Somalie, et en les déployant à nouveau pour relancer le bureau dormant de Dhu al-Nurayn, supervisé par le bureau Al-Furqan depuis 2023.

45. Joud el-Khilafa en Tunisie (JAK-T, QDe.167) a maintenu des capacités opérationnelles minimales et a établi de nouveaux contacts avec ISWAP.

46. Au Maroc, les autorités ont démantelé deux cellules liées à l'EIIL (Daech) et arrêté 16 personnes impliquées dans la planification d'attaques terroristes. La

première cellule, démantelée en janvier, était composée de trois frères. Les autorités ont saisi des armes, des précurseurs d'explosifs et des contenus numériques attestant de l'allégeance des membres de la cellule à l'EIIL (Daech). La seconde, démantelée en février dans neuf villes, prévoyait l'enlèvement de membres du personnel de sécurité, des attaques contre des sites sensibles et des intérêts étrangers, ainsi que des incendies criminels coordonnés. Selon certaines informations, elle était dirigée par Abderrahman Sahraoui (alias Abou Malik, non inscrit sur la Liste), un agent de l'EIIL (Daech) dans la région de Ménaka/Gao au Mali, ce qui laisse penser qu'il existe une coordination avec les réseaux de l'EIIL (Daech) basés au Sahel.

47. Les services de renseignement libyens ont également démantelé trois cellules de facilitation de l'EIIL (Daech). La première a recruté et facilité le déplacement d'agents d'Afrique du Nord vers la Somalie et le Sahel, en leur fournissant de faux passeports et un refuge. La seconde a blanchi des fonds par l'intermédiaire de sociétés-écrans pour aider des combattants et leurs familles à s'échapper du camp de Hol en République arabe syrienne et à se rendre en Libye, où ils ont été hébergés dans des refuges financés par l'EIIL (Daech). Cette cellule a également effectué des investissements dans les pays de la région. La troisième cellule était chargée de transférer des fonds à l'EIIL (Daech) à l'aide de cryptomonnaies.

48. En Égypte, Ansar Beit el-Maqdes (ABM, non inscrit sur la Liste) n'était pas actif. Les mesures de sécurité renforcées dans le Sinaï ont limité ses mouvements opérationnels. Bien que le groupe ait eu recours à la propagande pour tenter d'exploiter le conflit entre Gaza et Israël en vue d'encourager des attaques contre les autorités égyptiennes, la pression antiterroriste a permis de contenir ses activités.

49. En janvier au Soudan, les autorités ont démantelé une cellule de l'EIIL (Daech) composée de huit ressortissants soudanais qui cherchaient à établir une wilaya (province) de l'EIIL (Daech) dans le pays. Liée au réseau de Bilal al-Sudani, ancien chef de l'EIIL (Daech) en Somalie, la cellule avait des liens avec des éléments de l'EIIL (Daech) en Somalie. Aucune activité opérationnelle majeure n'a eu lieu avant l'arrestation de ces personnes. L'EIIL (Daech) a appelé ses partisans à l'extérieur du Soudan à lui apporter un soutien financier.

B. L'Iraq, la République arabe syrienne et le Levant

50. Six mois après la chute du précédent Gouvernement syrien, la République arabe syrienne se trouve toujours dans une situation instable et précaire. Des États Membres ont mis en garde contre les risques croissants posés par l'EIIL (Daech) et Al-Qaida, qui continuent de considérer le pays comme une base stratégique propice aux opérations extérieures.

51. Des membres de l'EIIL (Daech) et d'Al-Qaida ont saisi des stocks d'armes lourdes émanant du gouvernement précédent, et plus de 500 détenus affiliés à celui-ci ont été libérés des centres de détention après l'effondrement du Gouvernement. Des évasions ont eu lieu, notamment à Alep en mars, au cours desquelles plus de 70 détenus liés à l'EIIL (Daech) et à Hourras el-Din (HAD, non inscrit sur la Liste), affilié à Al-Qaida, se sont évadés.

52. Le Gouvernement intérimaire de la République arabe syrienne, dirigé par Hay'at Tahrir el-Cham (HTS, QDe.137) s'est heurté à un certain nombre de difficultés en matière de sécurité, notamment lorsqu'il s'est agi de revendiquer le contrôle du territoire et des diverses factions et combattants armés, d'exercer un contrôle sur les combattants terroristes étrangers et de lutter contre la résurgence de l'EIIL (Daech). Plusieurs États Membres ont fait observer que HTS et les groupes qui lui sont affiliés, qui étaient auparavant des groupes armés, étaient en passe de devenir une armée relevant d'une autorité au pouvoir, mais que la transition était pour l'heure inachevée

et que la nouvelle structure mêlait encore les deux formes d'organisation. Bien qu'aucun lien actif entre Al-Qaida et HTS n'ait été observé, certaines informations indiquent que le chef d'Al-Qaida, Sayf al-Adl, avait donné l'ordre aux médias affiliés de publier des messages de félicitations après que HTS a pris le contrôle du pays. Dans le même temps, la direction centrale d'Al-Qaida a été critiquée par ses partisans pour ne pas avoir publié son propre message de félicitations.

53. Certains États Membres se sont inquiétés du fait que plusieurs membres de HTS et des groupes qui lui sont alliés, en particulier ceux qui jouent un rôle tactique ou qui sont intégrés dans la nouvelle armée syrienne, restaient idéologiquement liés à Al-Qaida. De nombreux éléments opérant au niveau tactique ont des opinions plus extrêmes qu'Ahmad al-Shara'a (inscrit sur la Liste sous le nom d'Abu Mohammed al-Jawlani, QDi.317), chef de HTS et président par intérim et Anas Khattab (QDi.336), Ministre de l'intérieur, qui sont généralement considérés comme davantage pragmatiques qu'animés par des considérations idéologiques.

54. Le gouvernement intérimaire a commencé à intégrer les factions armées dans une structure militaire unifiée et a annoncé la nomination des chefs et combattants des factions armées dans la nouvelle structure. Au moins 12 ressortissants étrangers ont été nommés, dont trois au grade de général de brigade. À la suite d'une directive du gouvernement intérimaire en date du 17 mai, visant à intégrer toutes les factions armées, y compris les combattants terroristes étrangers, dans la nouvelle structure militaire dans un délai de 10 jours, certains combattants auraient rejeté cette mesure. Des défections se sont produites parmi ceux qui considèrent al-Shara'a comme un renégat, ce qui exacerbe le risque de conflit interne et fait d'al-Shara'a une cible potentielle.

55. On estime que plus de 5 000 combattants terroristes étrangers se trouvent en liberté en République arabe syrienne. Des États Membres ont souligné la complexité de la question et se sont inquiétés du fait que les mesures visant à légitimer les combattants terroristes étrangers pourraient donner lieu à une régularisation de leur statut dans le pays sans réduire la menace qu'ils représentent. D'aucuns ont noté que certains combattants terroristes étrangers (en particulier d'Asie centrale) continuaient de nourrir des ambitions extérieures, n'étaient pas satisfaits de l'approche adoptée par le gouvernement intérimaire et étaient susceptibles d'opérer en dehors de son contrôle.

56. Le gouvernement intérimaire ne contrôlait pas totalement toutes les factions, notamment celles qui défendaient des idéologies extrémistes, telles que Katibat al-Tawhid wal-Jihad (KTJ, QDe.168), Ajnad al-Kawkaz, Ansar al-Tawhid, Ansar al-Islam (QDe.098), Ansar al-Din, Katibat al-Ghoraba al-Faransiya [dirigée par Oumar Diaby (QDi.342)] et d'autres encore. Certaines d'entre elles entretiennent des liens avec des groupes alignés sur Al-Qaida et partagent des moyens logistiques. Un certain nombre de combattants terroristes étrangers ont tenté de se rendre en République arabe syrienne, notamment pour rejoindre le groupe d'Oumar Diaby.

57. Le Mouvement islamique du Turkestan oriental (QDe.088), également connu sous le nom de Parti islamique du Turkestan (ETIM/TIP), faisait partie de la coalition de HTS qui a renversé le précédent gouvernement de la République arabe syrienne en décembre 2024, et a ensuite stationné ses membres principalement à Damas, Hama et Tartous. Selon un État Membre, sous les auspices de HTS, ETIM/TIP a organisé en février 2025 à Lattaquié une formation aux techniques de combat maritime comprenant des assauts à l'aide de hors-bord, des sauvetages maritimes ainsi que de la natation et de la plongée armées, afin d'améliorer la capacité de ses combattants à survivre dans des environnements complexes sur un champ de bataille. Il a également indiqué que certains groupes ethniques d'un État du Moyen-Orient favorable à « l'indépendance du Turkestan oriental » ont intensifié leur action pour collecter des

fonds afin d'acquérir des armes et de les transférer secrètement à ETIM/TIP en République arabe syrienne. Un État Membre a signalé qu'ETIM/TIP avait enlevé, harcelé et intimidé des civils chinois en République arabe syrienne. Un État Membre a estimé qu'ETIM/TIP avait principalement fait allégeance au nouveau Gouvernement syrien. Un autre État Membre a déclaré que les membres du groupe avaient été intégrés dans la société syrienne et étaient employés par le Ministère syrien de la défense.

58. Des États Membres ont fait observer que la prise de décision au sein du gouvernement intérimaire s'était centralisée. Au moins neuf des 23 ministres sont directement ou indirectement liés à HTS et quatre d'entre eux ont joué un rôle militaire au sein du groupe. Ils supervisent désormais des ministères clés (notamment les affaires étrangères, la défense, l'intérieur et la justice). Les opérations tactiques sont déléguées à un certain nombre de personnes, dont beaucoup partagent l'idéologie d'Al-Qaida, ce qui laisse planer des doutes sur le contrôle exercé sur le terrain par ces acteurs.

59. Des États Membres ont exprimé de vives inquiétudes quant à la montée de la violence sectaire. Depuis le 6 mars, la région côtière de la République arabe syrienne – en particulier Lattaquié et Tartous – est le théâtre de massacres et d'arrestations massives de civils, principalement alaouites, qui ont fait plus de 1 000 morts, notamment des femmes et des enfants. Des milliers de combattants, notamment des combattants terroristes étrangers, ont été mobilisés. Des éléments alignés sur HTS, notamment ETIM/TIP, la brigade des « bandeaux rouges », les brigades Shaheen, la division Sultan Suleiman Shah (dirigée par Muhammad al-Jassim (non inscrit sur la Liste), aujourd'hui général de brigade dans l'armée syrienne) et la division Hamzah (dirigée par Saif al-Din Boulad (non inscrit sur la Liste), aujourd'hui commandant de la Soixante-seizième division), ainsi que des combattants de Hourras el-Din, ont pris part à ces violences. Bien que le gouvernement intérimaire ait déployé des forces pour rétablir l'ordre, la situation a rapidement dégénéré. Le 9 mars, al-Shara'a a mis en place une commission d'enquête dont les conclusions sont attendues dans quatre mois. Fin avril, de nouveaux affrontements sectaires impliquant la communauté druze ont éclaté dans le sud de la République arabe syrienne, notamment à Jaramana et à Sahnaya. Le 22 juin, un attentat contre une église à Damas a fait plus de 80 victimes. Les enquêtes préliminaires du gouvernement provisoire en ont attribué la responsabilité à l'EIIL, notant le lien possible des auteurs avec le camp de Hol. L'EIIL n'a pas revendiqué l'attentat. Les affiliations des combattants présents en République arabe syrienne restent volatiles et changent fréquemment.

60. L'EIIL (Daech) a tiré parti de l'évolution des conditions de sécurité en République arabe syrienne, où certains de ses principaux dirigeants sont restés basés, et a maintenu jusqu'à 3 000 combattants à la fois en Iraq et en Syrie. Après la chute du gouvernement précédent et les frappes de la coalition dans la Badiyé, l'EIIL (Daech) s'est rapidement réorganisé et a redéployé ses agents. Malgré les perturbations, la Badiyé est restée son principal refuge. Le groupe s'est étendu clandestinement dans les zones peuplées proches de Damas et de la campagne d'Alep, à Homs et dans les régions méridionales – notamment Touloul el-Safa, Soueïda et Deraa, en déployant de petites cellules mobiles et en renforçant les réseaux de contrebande afin de faciliter ses déplacements. Certains États Membres ont observé des signes attestant d'un regain d'intérêt de personnes affiliées à l'EIIL (Daech) pour la République arabe syrienne et de leur déplacement vers ce pays. L'un d'entre eux a d'ailleurs indiqué que l'EIIL-K aurait accepté de déployer un certain nombre de combattants en Syrie, dont certains seraient déjà en transit.

61. L'EIIL (Daech) a également tenté d'attiser les tensions sectaires et a mené des campagnes dans plusieurs langues pour discréditer al-Shara'a, et a recruté des combattants mécontents, des combattants terroristes étrangers et des soldats ayant

servi dans l'ancien régime. Le gouvernement intérimaire a déjoué plus de huit projets d'attentat nourris par l'EIIL, notamment contre des sites religieux près de Damas et des prisons dans lesquels étaient détenus des membres du groupe.

62. L'EIIL (Daech) a perpétré plus de 90 attaques à travers le pays, visant principalement les Forces démocratiques syriennes (FDS) dans le nord-est de la République arabe syrienne, où environ 400 de ses combattants restent actifs. Le groupe a continué de préparer des attentats contre des centres de détention et des infrastructures critiques gérées par les FDS. Les conséquences de l'accord signé le 10 mars entre le gouvernement intérimaire et les FDS restent incertaines.

63. D'autres groupes affiliés à Al-Qaida en République arabe syrienne sont restés actifs. En janvier, HAD a annoncé sa dissolution, mais celle-ci a été jugée largement symbolique. Le groupe compte toujours environ 2 000 combattants. Ses dirigeants ont demandé à leurs membres de conserver leurs armes, ce qui laisse présager une nouvelle phase de conflit en République arabe syrienne. Samir Hijazi et Sami al-Aridi (non-inscrits sur la Liste), deux hauts responsables du groupe, se trouvent dans le nord-ouest du pays. Hijazi travaille avec des transfuges de HTS pour former de nouvelles factions à Edleb et dans la campagne côtière.

64. Malgré les frappes américaines de février qui ont ciblé des agents de HAD, le groupe conserve la capacité d'activer des cellules et de se restructurer. Plusieurs membres de HAD ont rejoint Ansar al-Islam (QDe.098), qui compte environ 700 combattants et opère désormais librement, notamment en milieu urbain. HAD a achevé les préparatifs d'une installation de fabrication de drones à Jisr el-Choughour avant de la déplacer. Certains membres envisagent de se rendre en Afghanistan, en Afrique ou au Yémen pour se rallier à Al-Qaida.

65. En Iraq, les opérations antiterroristes menées par les forces irakiennes et celles de la coalition ont continué d'affaiblir l'EIIL (Daech), même si la menace suscitée par le groupe reste étroitement liée à l'évolution de la situation en République arabe syrienne. L'assassinat d'Abdallah Makki Mosleh Al-Rufai (alias Abou Khadija), chef adjoint de l'EIIL (Daech), en mars dans la province d'Anbar, a considérablement perturbé le groupe et sa communication. Toutefois, l'EIIL (Daech) est un groupe résilient et pourrait se rétablir dans les six mois. Un État Membre a identifié son successeur comme étant Jassim Khalaf Dawood Al-Mazroui (alias Abu Abdul-Qader, non inscrit sur la Liste), l'ancien wali d'Iraq, qui a survécu à une attaque en octobre.

66. L'EIIL (Daech) en Iraq, désormais dirigé par Ahmed Zeidan Khalaf Abed al-Ithaoui (iraquier, non inscrit sur la Liste), est au plus bas. Il a revendiqué moins de cinq attentats et opère en petites cellules mobiles composées de 5 à 7 membres. Le groupe a poursuivi ses attaques de type guérilla, en utilisant principalement des engins explosifs improvisés, notamment lors d'une embuscade tendue aux forces irakiennes en janvier, dans le nord de Bagdad, qui a fait plus d'une douzaine de victimes.

67. L'EIIL (Daech) s'emploie actuellement à rétablir ses capacités et à reconstruire ses réseaux dans la Badiyé et le long de la frontière syrienne. La libération de prisonniers en vertu de la loi d'amnistie iraquienne – y compris des membres de l'EIIL (Daech) qui avaient été condamnés – pourrait contribuer à reconstituer les rangs du groupe. Après avoir perdu plusieurs de ses dirigeants de manière rapprochée, le groupe a nommé de nouveaux commandants de niveau intermédiaire ou supérieur. La montée en puissance de dirigeants plus jeunes, qui maîtrisent les technologies, devrait influencer les stratégies de l'EIIL (Daech).

68. L'EIIL (Daech) a poursuivi ses efforts d'expansion au Levant. En mars, les forces de sécurité libanaises ont annoncé le démantèlement d'une cellule qui cherchait à créer une filiale de l'EIIL, financée et encadrée par le bureau Ard el-Moubaraka en République arabe syrienne, et l'arrestation de son chef et de ses principaux agents.

C. Péninsule arabique

69. Depuis sa nomination en mars 2024, Saad ben Atef al-Awlaki (yéménite, non inscrit sur la Liste) a amélioré les capacités d'AQPA. Al-Awlaki a restructuré le groupe, amélioré les conditions de vie des combattants et limité les infiltrations, ce qui aurait renforcé son autorité. Des États Membres ont estimé que le groupe était plus cohésif, plus résilient et plus apte à mener des opérations extérieures. Malgré des frappes ciblées visant des agents de niveau intermédiaire, AQPA compte toujours 2 000 à 3 000 combattants.

70. Certains États Membres ont noté qu'al-Awlaki pourrait redéfinir progressivement la relation entre AQPA et la direction centrale d'Al-Qaida, ce qui limiterait ainsi l'influence de Sayf al-Adl sur le groupe. Certains États Membres ont également constaté des perturbations dans la communication directe entre les branches du groupe.

71. Aucun des hauts responsables d'AQPA ou des membres de la Choura n'est à ce jour inscrit sur la Liste, y compris des personnalités importantes comme Ibrahim al-Banna (alias Abu Ayman al-Masri) et Ibrahim al-Qosi (alias Khubayb al-Sudani). Certains États Membres ont indiqué qu'Al-Qosi jouait un rôle de plus en plus important au sein de la direction centrale d'Al-Qaida. Il a aidé al-Awlaki à gérer le mécontentement des partisans de l'ancien chef Khaled Batarfi, alors que des questions se posaient sur la mort de ce dernier.

72. AQPA a modifié sa stratégie opérationnelle pour privilégier la qualité à la quantité. Le groupe a mené plus de 30 attentats, en particulier dans les provinces d'Abiyan et de Chaboua. Bon nombre de ces attentats ont été menés à l'aide de drones armés de courte portée, ainsi que d'autres armes légères, d'engins explosifs improvisés et de fusils de tireur d'élite. En janvier, des combattants d'AQPA ont été trouvés en possession de brouilleurs de drones qui ont permis d'abattre des drones à plusieurs reprises. AQPA utilise également des drones pour surveiller les forces de sécurité, par exemple dans le district de Moudiya. À plus long terme, AQPA nourrit le dessin de déployer un programme interne de drones de plus grande envergure et de se doter de capacités de fabrication de drones.

73. Plusieurs États Membres ont continué de souligner la relation opportuniste qui lie les houthistes et AQPA, malgré les critiques ouvertes d'AQPA à l'égard des houthistes. Cette relation est favorisée par la dynamique tribale et les facilitateurs. Un État Membre a identifié certaines personnes impliquées dans la contrebande de drones et d'armes entre les houthistes et AQPA, notamment Abu Saleh al-Obaidi (non inscrit sur la Liste), qui a collaboré avec des contrebandiers transportant des armes de la province de Mahrah à celle de Mareb, puis à celle de Jaouf. Une autre personne, connue sous le nom d'Abu Salman al-Masri (non inscrit sur la Liste), gérerait des opérations de contrebande maritime.

74. La situation financière d'AQPA s'est légèrement améliorée. Le groupe a continué de recevoir le soutien d'Al-Shabaab et a renforcé ses liens avec le groupe pour contrer son isolement financier. AQPA a financé ses opérations par des enlèvements et des investissements au Yémen, souvent par l'intermédiaire de réseaux tribaux, et a préparé des enlèvements dans la province du Hadramout. Un État Membre a fait état des efforts déployés par AQPA pour contrôler les expéditions et bloquer les voies d'approvisionnement dans les provinces de Hadramout et de Chaboua. AQPA a accueilli des centaines de combattants d'Al-Shabaab au Yémen à des fins d'entraînement, les a soutenus en leur fournissant des armes et a loué leurs efforts, appelant le groupe à reproduire en Somalie ce que les Taliban avaient réalisé en Afghanistan.

75. AQPA reste une menace sérieuse du fait des opérations qu'elle inspire ou dirige. Le conflit à Gaza et en Israël a continué d'occuper une place prépondérante dans ses médias et son recrutement, avec notamment le lancement en avril de la série intitulée « Comment libérer la Palestine ? » et la diffusion en juin d'une vidéo d'al-Awlaki – sa première en tant que dirigeant – dans laquelle celui-ci a encouragé l'organisation d'attentats contre l'Occident. Le groupe a également publié une vidéo célébrant la chute de l'ancien régime syrien. Certains États Membres ont signalé qu'une application permettant de sécuriser les communications internes avait été mise au point.

76. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Yémen (EIIL-Yémen, QDe.166) comptait toujours peu de membres, soit moins de 100 combattants, principalement dans la province de Mareb. Bien que manquant de force organisationnelle, l'EIIL-Yémen a participé à des activités de recrutement et de facilitation coordonnées avec les groupes affiliés à l'EIIL.

D. Europe et Amériques

77. L'EIIL (Daech) continue de représenter la menace terroriste la plus importante pour ces régions. La nature de cette menace a peu évolué depuis l'évaluation précédente et est principalement alimentée par l'EIIL-K – les membres du groupe étant souvent, mais pas exclusivement, radicalisés par le truchement des médias sociaux et des plateformes de messagerie cryptées.

78. Contrairement à 2024, les retombées du conflit entre Gaza et Israël ont eu une incidence moins visible. Ces conflits figurent toujours en bonne place dans la propagande terroriste mais les références à ces derniers sont moins fréquentes dans les entretiens menés avec des personnes soupçonnées d'avoir participé à des attentats ou à des projets d'attentat ayant été déjoués.

79. En Europe², plusieurs pays restent touchés par le terrorisme. L'Autriche et l'Allemagne ont été les théâtres d'un certain nombre d'attentats, dont certains ont été perpétrés par des ressortissants étrangers, principalement originaires de République arabe syrienne et d'Afghanistan. En Suède, plusieurs incidents au cours desquels des exemplaires du Coran ont été brûlés ont déclenché des actes de représailles de la part de personnes radicalisées associées à l'EIIL (Daech). La France, qui a ciblé l'EIIL (Daech) de manière cohérente et explicite, a jusqu'à présent réussi à limiter la menace, par exemple grâce à des opérations de sécurité préventives menées pendant et après les Jeux olympiques de 2024. Néanmoins, le niveau de menace reste élevé.

80. La menace qui pèse sur l'ensemble de l'Europe est largement intérieure : la plupart des personnes associées à des entreprises terroristes ont été radicalisées localement et motivées par la propagande de l'EIIL-K. Un État Membre a indiqué que la menace qui pesait sur le pays émanait principalement de quatre types de profil, à savoir : des personnes de moins de 21 ans, radicalisées en ligne, dans la plupart des cas ; des personnes radicalisées originaires du Caucase du Nord (bien que leur présence ait diminué depuis 2024) ; des terroristes condamnés ou des détenus radicalisés pendant leur incarcération ; et des personnes atteintes de troubles psychiatriques ou psychologiques.

81. En ce qui concerne la menace extérieure, les actions ciblées contre l'EIIL (Daech) ont été efficaces sur le plan tactique mais n'ont pas permis d'éradiquer les desseins stratégiques du groupe. L'EIIL-K a continué de s'employer à recruter à distance des personnes idéologiquement vulnérables, prêtes à passer à l'action.

² Europe occidentale et orientale.

82. Les combattants terroristes étrangers d'origine européenne et leurs familles qui résident encore dans la zone de conflit irako-syrienne sont également une source d'inquiétude. Les centres de détention et les camps du nord-est de la Syrie restent des cibles prioritaires pour l'EIIL (Daech). Une libération massive incontrôlée de détenus provenant de ces sites élèverait considérablement le niveau de menace. Enfin, la menace extérieure est suscitée par les combattants terroristes étrangers et les veuves de combattants de l'EIIL (Daech) encore présentes dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Ces personnes pourraient tenter de revenir en Europe avec l'intention de commettre des attentats. À cet égard, un État Membre a effectué une mise en garde, indiquant que la radiation de personnes ou d'entités des régimes de sanctions internationaux pourrait nuire gravement aux procédures judiciaires en cours visant les combattants terroristes étrangers.

83. Aux États-Unis, plusieurs projets d'attentats terroristes auraient été fomentés, en grande partie motivés par le conflit à Gaza et en Israël ou par des personnes influencées et radicalisées par l'EIIL (Daech). Le 1^{er} janvier, un ressortissant américain ayant prêté allégeance à l'EIIL (Daech) a précipité son camion dans la foule à la Nouvelle-Orléans et tué 14 personnes. Il s'agit de l'attentat le plus meurtrier associé à Al-Qaïda ou à l'EIIL (Daech) ayant été commis aux États-Unis depuis 2016. Les autorités ont déjoué des attentats, notamment un projet inspiré par l'EIIL visant à commettre une fusillade de masse dans une base militaire du Michigan, et ont lancé des avertissements concernant des projets d'attentats de l'EIIL-K visant des ressortissants américains, malgré la présence limitée des États-Unis en Afghanistan.

E. Asie

Asie centrale et Asie du Sud

84. Le 22 avril, cinq terroristes ont attaqué un site touristique à Pahalgam, dans le Jammu-et-Cachemire. Vingt-six civils ont été tués. L'attentat a été revendiqué le jour même par le Front de résistance, qui a publié en parallèle une photographie du lieu de l'attentat. Cette revendication a été réitérée le lendemain. Le 26 avril, le Front de résistance s'est toutefois rétracté. Il n'a plus communiqué par la suite et aucun autre groupe n'a revendiqué la responsabilité de l'attentat. Les relations entre les pays de la région restent fragiles. Il est possible que des groupes terroristes exploitent ces tensions régionales. Un État Membre a déclaré que l'attentat n'aurait pas pu avoir lieu sans le soutien de Lashkar-e-Tayyiba (LeT, QDe. 118) et qu'il existait des liens entre LeT et le Front de résistance. Un autre État Membre a déclaré que l'attentat avait été perpétré par le Front de résistance, qu'il considérait comme synonyme de LeT. Un État Membre a rejeté ces propos et déclaré que LeT n'existant plus.

85. Les autorités de facto en Afghanistan ont continué de maintenir un environnement favorable à un certain nombre de groupes terroristes, y compris Al-Qaïda et ses affiliés, ce qui constitue une menace sérieuse pour la sécurité des pays d'Asie centrale et d'autres pays.

86. L'EIIL-K continue de représenter la menace la plus grave, tant au niveau régional qu'international. Avec environ 2 000 combattants, il a continué de recruter à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afghanistan, notamment dans les États d'Asie centrale et dans le Caucase du Nord russe, ainsi que des combattants mécontents issus d'autres groupes. Il est à craindre que certains combattants extrémistes se déplacent de la République arabe syrienne à l'Afghanistan et qu'ils organisent ensuite des opérations contre des États de la région, en premier lieu en Asie centrale. Dans le nord de l'Afghanistan et dans les régions proches de la frontière pakistanaise, l'EIIL-K a endoctriné des enfants dans des madrassas et ont mis en place en place un cours d'entraînement au suicide destiné à des mineurs âgés d'environ 14 ans.

87. L'EIIL-K a continué de donner la priorité aux attaques contre les communautés chiites, les autorités de facto et les étrangers. Sous la direction de Sanaullah Ghafari (QDi.431), les combattants ont été dispersés dans les provinces du nord et du nord-est de l'Afghanistan. L'EIIL-K a tenté d'établir des opérations dans les États voisins de l'Afghanistan et dans le monde entier.

88. Les mesures que les autorités de facto ont prises ont permis de réduire les capacités de l'EIIL-K, mais celui-ci a continué d'opérer dans une relative impunité, en exploitant le mécontentement suscité par la gouvernance des Taliban. Les dirigeants restent majoritairement des pachtounes afghans mais les simples soldats sont désormais pour la plupart originaires d'Asie centrale. Certains des partisans de l'EIIL-K qui tentent de franchir les frontières sont des femmes, notamment des épouses de combattants d'Asie centrale.

89. Les autorités de facto ont utilisé des combattants de Jamaat Ansarullah (non inscrit sur la Liste), du Mouvement islamique d'Ouzbékistan (IMU, QDe.010), de la Khatiba Imam al-Bukhari (KIB, QDe.158) et d'ETIM/TIP dans leurs services de maintien de l'ordre et leur armée pour assurer la sécurité intérieure, en particulier dans le nord de l'Afghanistan.

90. Des États Membres ont estimé qu'Al-Qaida en Afghanistan ne représentait pas une menace immédiate pour les États de la région, étant donné que le groupe ne disposait que de ressources limitées et que ses effectifs avaient été considérablement réduits. Néanmoins, Sayf al-Adl avait chargé Abu Jaffar al-Masri (non inscrit sur la Liste) et Abu Yasser al-Masri (non inscrit sur la Liste) de réactiver des cellules en Iraq, en République arabe syrienne, en Libye et en Europe. Cela montre qu'Al-Qaida a toujours l'intention, à plus long terme, de mener des opérations extérieures.

91. Les partisans d'Al-Qaida en Afghanistan ont été décrits comme étant, pour l'essentiel des personnes d'origine arabe, qui avaient combattu aux côtés des Taliban dans le passé. Ils étaient répartis dans des localités des six provinces (Ghazni, Helmand, Kandahar, Kounar, Orozgan et Zabol). Il existerait plusieurs sites d'entraînement liés à Al-Qaida en Afghanistan et trois nouveaux sites ont été recensés, bien qu'il s'agisse probablement de sites rudimentaires de petite taille. Des combattants d'Al-Qaida et de Tehrik-e-Taliban Pakistan (TTP, QDe.132) y auraient été formés.

92. La hausse du niveau de confiance et d'ambition d'Al-Qaida dans le sous-continent indien (AQSI) a suscité des inquiétudes. Après la mort d'Asim Umar en 2019, Osama Mahmoud est devenu le chef de facto, mais en mars, il a été officiellement déclaré « émir » d'AQSI.

93. TTP compte environ 6 000 combattants et continue de bénéficier d'un soutien logistique et opérationnel important de la part des autorités de facto. Des divergences de vues ont été signalées au sein des autorités de facto concernant ses relations avec TTP, certains estimant que les autorités devraient prendre leurs distances avec le groupe afin d'améliorer les relations régionales. Certains États Membres ont indiqué que TTP maintenait des liens tactiques avec l'EIIL-K. TTP a continué de perpétrer des attaques très médiatisées dans la région, dont certaines ont fait de nombreuses victimes. Selon certaines informations, le groupe a continué d'avoir accès à une panoplie d'armes, ce qui a permis d'accroître la létalité de ses attaques. Un État Membre a signalé qu'en janvier 2025, TTP a dispensé une formation à des terroristes au Baloutchistan.

94. Des États Membres de la région ont estimé qu'ETIM/TIP continuait d'accroître ses effectifs et comptait jusqu'à 750 militants. Selon un autre État Membre, ETIM/TIP en Afghanistan compte peu de membres (100), ne se développe pas et est militairement inactif et limité par les Taliban. Encouragé par l'évolution du paysage

politique en République arabe syrienne, ETIM/TIP aurait accéléré sa « recherche de l'indépendance par la force » en adoptant un nouveau plan stratégique et une nouvelle charte publiés en mars, en se rebaptisant Parti islamique du Turkestan oriental et en prônant le « retour au Xinjiang pour le Jihad ». Les dirigeants d'ETIM/TIP, dont Abdul Haq (QDi.268) et Abdulaziz Dawood (Zahid, non inscrit sur la Liste), ont incité les Ouïghours vivant à l'étranger à passer à l'action. Cette stratégie s'est traduite par le resserrement de la collaboration d'ETIM/TIP avec les Talibans en Afghanistan et HTS en République arabe syrienne. Des États Membres de la région ont indiqué qu'en décembre 2024, une délégation de trois personnes, dont un représentant d'ETIM/TIP, s'est rendue de Damas à Kaboul et a échangé autour du déplacement de combattants terroristes étrangers vers l'est avec les autorités de facto.

95. Certains États Membres ont suggéré qu'il existait une coordination étroite entre l'Armée de libération du Baloutchistan (BLA) (y compris sa brigade Majid) et TTP dans certaines parties du sud de l'Afghanistan. Un État Membre a indiqué qu'ils partageaient quatre camps d'entraînement (par exemple à Walikot, à Chorabak) et qu'Al-Qaida leur fournissait une formation idéologique et un entraînement au maniement des armes. Certaines attentats menés par la BLA se sont révélés très complexes. Le 11 mars, le groupe a détourné le train Jaffar Express dans une région montagneuse isolée à l'aide d'engins explosifs improvisés et d'autres armes, tuant 31 personnes, dont 21 otages, ce qui a démontré de manière éclatante la montée en puissance des capacités et de la brutalité du groupe. De nombreuses attaques ont été menées sans discrimination. Deux États Membres ont estimé que la BLA et TTP ne collaboraient pas au niveau stratégique, mais qu'ils avaient peut-être conclu un pacte de non-agression, et que leurs relations restaient distantes ; la BLA n'est pas alignée sur Al-Qaida et reste à la fois plus modeste et plus faible que TTP.

Asie du Sud-Est

96. Des initiatives efficaces de lutte contre le terrorisme ont permis de maintenir la menace à un niveau peu élevé. Le retour des personnes ayant fui le conflit syrien et la libération des prisonniers ayant purgé leur peine ont toutefois posé des problèmes durables. La résilience des groupes terroristes et la montée de la radicalisation des jeunes en ligne laissent à penser que des activités continueront d'être menées à petite échelle.

97. L'EIIL-Asie du Sud-Est (EIIL-ASE, QDe.169) était surtout actif aux Philippines et se composait de plusieurs factions totalisant 150 à 200 membres. Le statut de l'émir de l'EIIL-SEA reste incertain mais les chefs sont moins importants que sur d'autres théâtres. Le financement semble s'être tarri, peut-être en raison de la rétention de fonds opérée par le noyau dur de l'EIIL (Daech) ou du déploiement du groupe dans d'autres régions, tandis que les enlèvements avec demande de rançon se sont intensifiés aux Philippines. Dans le sud, les attentats sont restés peu nombreux, les redditions régulières et la violence limitée, en grande partie grâce à la pression exercée par la lutte contre le terrorisme. Dans la région de Bangsamoro, certains groupes islamistes ont participé à la vie politique.

98. En Indonésie, Jemaah Ansharut Daulah (QDe.164, JAD) n'a pas été en mesure de mener d'attentats notables. La menace la plus prévalente émane de la montée en puissance de la radicalisation en ligne des jeunes hommes, l'idéologie du JAD restant puissante. Le détachement spécial 88, chargé de la lutte antiterroriste en Indonésie, a arrêté plusieurs personnes radicalisées sur Internet, qui avaient été encouragées à planifier des actes terroristes.

99. Après que les dirigeants de Jemaah Islamiya (JI, QDe.092) ont pris la décision, en juin 2024, de dissoudre le groupe et de renoncer à la violence, de nombreuses manifestations de cette dissolution ont pu être observées dans toute l'Indonésie. La

plupart des membres ont semblé accepter le désarmement. Dans le cadre de leur approche de la justice réparatrice, en mai, les autorités indonésiennes ont libéré Para Wijayanto, l'ancien émir de Jemaa Islamiya, qui a mené une campagne en faveur de la non-violence et de la participation à la gestion des affaires publiques. La possibilité qu'un petit nombre de membres mécontents de Jemaa Islamiya forment un nouveau groupe ou rejoignent l'EIIL demeure, mais ne s'est pas concrétisée.

III. Évaluation de l'impact

A. Résolutions 2199 (2015) et 2462 (2019) du Conseil de sécurité sur le financement du terrorisme

100. Al-Qaida et l'EIIL (Daech) continuent d'adapter leur collecte de fonds et les méthodes qu'ils utilisent à cette fin varient en fonction de la situation géographique des groupes et de la capacité de ces derniers à exploiter les ressources et à prélever un impôt auprès des populations locales en collectant la zakat, en organisant des enlèvements contre rançon, en imposant les ressources, en extorquant les entreprises, etc.

101. Les méthodes traditionnelles de transfert de fonds par le hawala et le transfert d'espèces prédominent, mais des adaptations ont été observées en ce qui concerne le stockage et le transfert de fonds. Ainsi, l'EIIL a de plus en plus recours aux femmes pour transporter les fonds. Il existe également des systèmes de hawala dans le cloud, où les données sont stockées pour échapper à toute détection. Enfin, certains ont recours à des « coffres de dépôt » où les fonds sont déposés dans les bureaux de change avant d'être récupérés à l'aide d'un mot de passe ou d'un code.

102. L'EIIL (Daech) a toujours accès à des moyens financiers adéquats, les structures financières du groupe restant indépendantes de son chef. On estime que la prise de contrôle de HTS en République arabe syrienne est problématique pour le financement de l'EIIL et susceptible d'entraîner une baisse des recettes du groupe. Les salaires ont été ramenés à 50-70 dollars par mois par combattant et à 35 dollars par famille, un montant plus bas que jamais, et les combattants ne sont pas payés régulièrement, ce qui laisse supposer que le groupe éprouve des difficultés sur le plan financier.

103. Al-Shabaab a maintenu un système financier solide, finançant principalement ses opérations par l'extorsion et l'imposition forcée ([S/2025/71](#), par. 42). Pour augmenter ses recettes, le groupe a annoncé son intention de mettre en place une taxe de 20 dollars par ménage à partir du mois de juin. Un État Membre a estimé que les recettes annuelles d'Al-Shabaab pourraient être nettement plus élevées que les 100 millions de dollars communément évoqués, et atteindre potentiellement plus de 200 millions de dollars.

104. À la suite de l'offensive militaire contre l'EIIL (Daech) en Somalie, des États de la région ont constaté que le réseau financier du bureau Karrar était perturbé et qu'il lui était notamment impossible de collecter de l'argent en raison du manque de coopération des entreprises locales. Les affiliés régionaux du bureau Karrar ne recevaient plus de fonds, ce qui les a poussés à chercher d'autres moyens d'en collecter, tels que les enlèvements contre rançon, dans le cadre desquels des paiements immédiats plus modestes (par exemple 50 à 100 dollars) étaient demandés via des applications d'argent mobile pour garantir une libération rapide. En Somalie, l'EIIL (Daech) aurait désormais des caches d'argent en espèces. Le bureau Karrar a également cherché à dissimuler des économies sur des comptes bancaires d'hommes d'affaires sympathisants, ou en investissant dans des entreprises locales.

105. Bien qu'on ne connaisse pas le montant précis des recettes auxquelles l'EIIL-K a accès, des États Membres ont indiqué que l'argent n'était pas une contrainte et que le groupe ne manquait pas de fonds pour mener à bien ses opérations. Les recettes de l'EIIL-K proviennent du bureau Karrar en Somalie et viennent s'ajouter aux dons et aux fonds collectés lors des opérations d'enlèvement contre rançon visant des hommes d'affaires en Afghanistan. L'EIIL-K posséderait environ 10 millions de dollars d'économies, dont une partie a été investie dans l'immobilier au Moyen-Orient.

106. L'utilisation par l'EIIL-K de cryptomonnaies telles que Monero, KuCoin, MEXC, Huobi et Totalcoinare est devenue plus courante, mais aussi de plus en plus complexe. Certains États Membres ont indiqué que Monero pourrait être moins utilisée en raison de la suppression de la plateforme dans les bureaux de change des pays et des difficultés de conversion. Une nouvelle application de cryptomonnaie, Cash Now, permettant des échanges entre différentes cryptomonnaies, a été signalée, celle-ci facilitant la mise à disposition d'argent en espèces aux agents de l'EIIL (Daech). Des États Membres ont constaté que l'EIIL (Daech) utilisait de plus en plus l'application de financement Telegram (@wallet) car celle-ci ne prévoyait aucune procédure visant à identifier les clients. L'utilisation de portefeuilles dits « non hébergés » pour les transferts uniques a été observée. L'EIIL (Daech) a également expérimenté la falsification de documents en utilisant l'intelligence artificielle (IA), en vue de contourner les procédures visant à identifier les clients.

107. Davantage d'États Membres ont arrêté et poursuivi des personnes pour des infractions liées au financement du terrorisme, notamment en lien avec les cryptomonnaies. Des affaires ont été portées devant les tribunaux en Türkiye, en Allemagne, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et aux États-Unis, entre autres.

108. Les États Membres n'ont communiqué aucune information sur le vol ou l'utilisation abusive du patrimoine culturel (résolution [2347 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité), ni sur le détournement de l'aide humanitaire ou l'utilisation de cette aide à mauvais escient (résolution [2761 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité).

109. Les États membres n'ont pas fourni d'informations concernant la participation à la traite des personnes ou la violence sexuelle et fondée sur le genre (résolution [2734 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité).

B. Résolution [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité sur les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés

110. L'intensification des déplacements de combattants terroristes étrangers, de revenants et de relocalisés suscite de plus en plus d'inquiétudes, bien que les chiffres de référence soient relativement faibles.

111. Des États Membres ont estimé que plus de 5 000 combattants terroristes étrangers avaient participé à l'opération militaire qui a permis de prendre le contrôle de Damas le 8 décembre.

112. L'armée syrienne a annoncé plusieurs nominations de haut niveau, notamment de chefs de factions armées syriennes. Six de ces postes ont été attribués à des étrangers, trois ayant reçu le grade de général de brigade et trois, celui de colonel.

113. L'appartenance idéologique de bon nombre de ces personnes est inconnue, mais plusieurs d'entre elles sont susceptibles de nourrir des opinions extrémistes violentes et des desseins extérieurs. Il est à craindre que, si ces personnes restent en République arabe syrienne, elles puissent représenter une menace pour la sécurité et la stabilité

internes. Certains pourraient également chercher à projeter une menace terroriste extérieure en provenance de la République arabe syrienne et dirigée vers des pays tiers, par exemple leurs pays d'origine.

114. En plus des combattants terroristes étrangers restés en République arabe syrienne, certaines personnes et certains groupes auraient été mécontents des actions du gouvernement intérimaire syrien et auraient tenté de s'installer à l'extérieur du pays. Parmi eux figuraient un nombre important de combattants originaires de pays d'Asie centrale. Certains de ces combattants terroristes étrangers en situation irrégulière essaieraient de retourner dans leur pays d'origine ou dans les pays voisins ; leur retour incontrôlé pourrait constituer une menace pour la sécurité nationale.

115. Il a également été signalé que certains combattants terroristes étrangers, notamment originaires d'Asie centrale et alignés sur Al-Qaida (par exemple, la Khatiba Imam el-Boukhari et le Mouvement islamique d'Ouzbékistan), se sont déplacés de la République arabe syrienne vers le nord de l'Afghanistan. Ils ont été décrits comme des « éclaireurs » qui agissaient en tant qu'avant-garde avant d'amener leurs proches (et d'autres combattants) à les rejoindre.

116. À l'inverse, l'EIIL (Daech) a lancé un appel à ses combattants pour qu'ils se rendent en République arabe syrienne afin de reconstituer ses rangs. Certaines informations suggèrent qu'un petit nombre de personnes se sont rendues sur place jusqu'à présent. Selon des informations non confirmées, l'EIIL-K aurait accepté d'envoyer un nombre important de combattants en Syrie, et certains seraient actuellement en transit.

117. L'EIIL (Daech) a également appelé ses partisans à se rendre en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est afin de rejoindre les différents groupes qui lui étaient affiliés. Le groupe aurait financé les déplacements de combattants terroristes étrangers en Somalie. Il semble que de plus en plus de personnes se rendent dans des zones de conflit en Afrique. Certaines sources ont indiqué que l'EIIL avait réussi à faire passer clandestinement certains de ses combattants de République arabe syrienne et d'Iraq en Somalie, via le Yémen. En outre, selon certaines informations, de petits groupes de combattants régionaux traverseraient l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est, soit pour rejoindre les affiliés de l'EIIL (Daech) sur place, soit pour se rendre en Somalie.

118. L'EIIL (Daech) a continué de mener à bien ses plans d'attaque contre les prisons du nord-est de la République arabe syrienne, qui abritent environ 8 500 à 9 000 détenus. Il a également continué de viser le camp de Hol, qui abritait environ 33 000 personnes de près de 70 nationalités différentes. Il a récemment demandé à des combattants de s'échapper de prisons et de camps en République arabe syrienne, et certains membres de l'EIIL (Daech) se seraient échappés du camp de Hol au cours de la période considérée. De nombreux mineurs ont été recrutés dans les camps et déployés dans la Badiyé.

IV. Application des mesures de sanction

119. Certains États Membres se sont inquiétés de l'application des sanctions en République arabe syrienne, citant des informations selon lesquelles le gouvernement intérimaire bénéficierait d'un soutien financier potentiel et de services de conseil et que des salaires seraient versés à ses membres, mais également selon lesquelles certains États Membres modifieraient les mesures unilatérales qu'ils avaient prises à l'égard de la République arabe syrienne. D'autres États Membres se sont inquiétés de constater que, dans le contexte syrien, le fait d'apporter un soutien à des personnes ou à des groupes figurant sur la Liste pourrait constituer une violation de l'embargo

sur les armes prévu par la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité, si des armes étaient fournies à ces entités. Si les modalités du soutien apporté à la République arabe syrienne ne sont pas clairement définies, il est à craindre que ce soutien profite par inadvertance à des personnes et entités inscrites sur la Liste par l'ONU. Certains États Membres ne sont pas certains de la manière dont les mesures de sanction doivent être mises en œuvre dans cette situation.

120. Au cours de la période considérée, un État d'Afrique australe, centrale et de l'Est a procédé pour la première fois à une inscription sur la Liste. Il s'agit de la seule nouvelle inscription depuis 2023.

A. Interdiction de voyager

121. Au cours de la période considérée, 19 signalements concernaient des voyages effectués par des personnes figurant sur la Liste. Tous portaient sur des voyages effectués par al-Shara'a (QDi.317) et Anas Khattab (QDi.336). Treize ont fait l'objet de demandes de dérogation à l'interdiction de voyager, dont neuf ont été soumises moins de deux jours avant le voyage. Dans sept cas, la demande officielle requise conformément aux Directives régissant la conduite des travaux du Comité n'a pas été présentée.

122. L'Équipe de surveillance n'a reçu aucune information des États Membres concernant d'éventuelles tentatives de voyage ou l'interception d'autres personnes inscrites sur la liste relative aux sanctions contre EIIL (Daech) et Al-Qaida.

B. Gel des avoirs

123. Au cours de la période considérée, quatre demandes de dérogation au gel des avoirs ont été présentées, dont deux étaient des modifications de dérogations existantes.

C. Embargo sur les armes

124. L'EIIL (Daech) et Al-Qaida utilisent tous deux sur des armes légères et de petit calibre passées en contrebande ou volées. Des États Membres ont observé que les transferts d'armes légères et de petit calibre étaient coordonnés entre les groupes terroristes et les réseaux criminels organisés. Les deux groupes sont également en quête de compétences en matière de drones et recrutent des spécialistes à cet égard, dans un contexte de prolifération récente des drones, y compris des drones armés.

125. Plusieurs États Membres ont exprimé leur inquiétude quant à l'ampleur de la prolifération des armes en République arabe syrienne. Après la chute de l'ancien gouvernement syrien, des armes et des missiles ont été acquis par des éléments de l'EIIL (Daech) et d'Al-Qaida et distribués aux membres de ces groupes. Il s'agissait notamment d'armes lourdes, de systèmes antichars et de mortiers. Plusieurs États Membres ont indiqué que l'EIIL (Daech) avait obtenu du matériel et des véhicules militaires à la suite du retrait des Forces armées arabes syriennes et que, par la suite, les affiliés de l'EIIL et d'Al-Qaida ont acheté de grandes quantités d'armes par l'intermédiaire de marchands d'armes. Des États Membres mettent en garde contre le fait que l'on ne sait toujours pas quels groupes contrôlent tel ou tel armement, les armes étant désormais échangées sans discernement comme de simples devises.

126. Dans la péninsule arabique, AQPA a renforcé ses capacités techniques, passant de drones de série à des modèles tels que ceux conçus par les houthis, bien que ceux-ci n'aient pas encore été utilisés dans le cadre d'attaques à grande échelle. AQPA

aspirait à développer un programme interne de drones et à se doter de ressources humaines et de capacités de fabrication à cette fin. Le groupe continue de renforcer ses capacités militaires et a récemment acquis des drones et des fusils antimatériel de 12,7 mm utilisés lors d'attaques menées dans les provinces d'Abiyan et de Chaboua.

127. Plusieurs États Membres ont signalé l'utilisation de drones par des membres d'Al-Qaida et de l'EIIL (Daech) en Afrique. Les petits drones sont largement disponibles à un coût abordable, et Al-Qaida et l'EIIL (Daech) partagent leurs compétences techniques au sein de leurs réseaux affiliés pour favoriser l'utilisation de drones à l'échelle mondiale. En 2024, le Front de libération du Macina, qui relève de JNIM et opère en Afrique de l'Ouest, a acquis des drones destinés à la surveillance, au commandement et au contrôle, mais qui serviront également à déployer des grenades. En février 2025, JNIM a utilisé des drones pilotés en immersion à Djibo, au Burkina Faso, pour larguer des engins explosifs improvisés fabriqués à partir de bouteilles en plastique sur des positions militaires. Les drones de la marque DJI ont permis d'améliorer les capacités de renseignement de JNIM, notamment en matière de surveillance et d'attaque contre des bases militaires. Contrairement à Al-Shabaab et à l'EIIL (Daech) en Somalie, JNIM utilise des drones équipés d'un Système mondial de localisation (GPS) intégré et d'une caméra à stabilisation d'image, notamment les modèles DJI Matrice, Mavic 3 et Mavic 2.

128. L'utilisation prolifique d'engins explosifs improvisés par ISWAP, combinée à l'utilisation de drones de reconnaissance perfectionnés, a façonné le développement opérationnel du groupe. Ce levier technologique a permis à ISWAP d'abandonner les assauts frontaux contre les positions de l'armée nigériane au profit d'embuscades et de tactiques de harcèlement. La plus grande menace provient des drones pilotés en immersion, qui volent à grande vitesse et sont utilisés pour des opérations de drones kamikazes. Ce changement de stratégie opérationnelle pourrait modifier la dynamique du conflit en faveur des groupes terroristes.

129. En Somalie, l'EIIL (Daech) fait passer en contrebande des armes légères et de petit calibre et des armes plus lourdes pour soutenir des opérations menées dans le monde entier, en coordination avec l'EIIL-Yémen. Des États Membres signalent que le groupe Al-Shabaab privilégie les engins explosifs improvisés, notamment les engins dirigés ou téléguidés, les engins embarqués et les engins kamikazes.

130. En Asie centrale et du Sud, divers groupes (TTP, ETIM/TIP, par exemple) ont acquis des armes (notamment des armes aux normes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) et du matériel grâce à la contrebande transfrontalière et au marché noir. Des États Membres ont indiqué que certains de ces groupes avaient mené des attaques « asymétriques » au moyen de drones contre des installations militaires pakistaniennes à Sibi, dans la province du Baloutchistan, et à Machi, dans la province du Pendjab.

V. Recommandations

L'Équipe de surveillance recommande ce qui suit :

131. En ce qui concerne les demandes de dérogation à l'interdiction de voyager, certains États Membres ne respectent pas la procédure définie dans les Directives du Comité, notamment la présentation des demandes de dérogation avec un préavis de 15 jours ouvrables. L'Équipe de surveillance recommande au Comité d'examiner les possibilités de renforcer le régime de dérogation à l'interdiction de voyager, à la fois pour faciliter sa mise en œuvre et pour prévenir le non-respect des règles.

132. L'Équipe de surveillance a pris note des questions posées par les États Membres concernant l'application des mesures de gel des avoirs, d'interdiction de voyager et

d'embargo sur les armes liées à l'évolution de la situation en République arabe syrienne ; les informations reçues ont trait à la fourniture potentielle d'une formation militaire et de services de conseil à l'armée nationale syrienne sous le gouvernement intérimaire dirigé par HTS, ainsi qu'au paiement potentiel de salaires à des employés du gouvernement. L'Équipe de surveillance recommande au Comité de se pencher sur ces questions afin d'éviter que les États Membres n'aident par inadvertance les groupes et personnes inscrites sur la Liste présentes en République arabe syrienne ou les combattants terroristes étrangers qui leur sont affiliés.

133. L'Équipe de surveillance souhaite mettre en lumière l'écart entre le nombre de demandes de dérogation au gel des avoirs soumises au Comité et le nombre de personnes inscrites sur la Liste qui pourraient bénéficier de ces dérogations. Cet écart laisse à penser que la mesure n'est pas mise en œuvre de manière efficace et qu'elle reste sous-utilisée. Depuis 2022, l'Équipe a reçu un total de 25 demandes de dérogation de la part de six États Membres, concernant 11 personnes inscrites sur la Liste. Afin d'assurer une mise en œuvre efficace des mesures de sanctions, l'Équipe recommande de revoir les dérogations au gel des avoirs en vigueur. Elle recommande en outre au Comité d'écrire aux États Membres pour insister sur la nécessité de présenter en temps utile des demandes de dérogation au gel des avoirs concernant les personnes et entités inscrites sur la Liste et présentes sur leur territoire, conformément aux directives du Comité et aux mesures de sanction y relatives.

VI. Activités de l'Équipe de surveillance et observations

134. Le présent rapport porte sur la période allant du 14 décembre 2024 au 22 juin 2025.

135. L'Équipe de surveillance remercie les États Membres pour leur soutien et leur participation à l'élaboration du présent rapport.

136. L'Équipe de surveillance continue de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour concourir à renforcer les capacités des États Membres. Elle a collaboré avec l'ONUDC à l'organisation de deux ateliers bilatéraux et deux conférences régionales, afin de sensibiliser les esprits au régime des sanctions et d'aider les États Membres conformément à son mandat au titre de la résolution [1267 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité.

137. Le présent rapport est basé sur les contributions et les évaluations des États Membres. Il est difficile d'obtenir des données fiables sur le nombre de combattants se réclamant de tel ou tel groupe. Dans la mesure du possible, les informations communiquées dans le présent rapport sont le résultat soit d'un consensus soit des vues d'un certain nombre d'États Membres.

138. L'Équipe de surveillance accueillera volontiers des observations, qui peuvent lui être communiquées à l'adresse suivante : 1267mt@un.org.

Annexe I

Propaganda

1. Propaganda output by ISIL (Da'esh) and Al-Qaida remained high. It continued to be used as a recruitment and fund-raising tool, but also to communicate strategic priorities.

2. ISIL (Da'esh), through its various media outlets, regularly communicated in multiple languages. It put considerable effort into its weekly publication, al-Naba. It used al-Naba to discuss a range of issues, from foreign affairs to Sharia law. It regularly exhorted readers to carry out lone actor attacks and provided practical guidance on how to do so. During the reporting period, every edition of al-Naba focused on operations in Africa and regularly appealed to fighters to travel there (e.g. to Somalia, Sahel, Sudan). Its propaganda during Eid al-Adha focused exclusively on its African branches.

3. Propaganda disseminated by ISIL (Da'esh) and Al-Qaida was promoted through their 'official' media channels. Their output was often co-ordinated around major attacks or ideological messaging campaigns. The outlets include:

- **ISIL (Da'esh) and its affiliates:** Al-Naba' newspaper (produced by ISIL Core), Amaq News Agency (ISIL outlet for claims of attacks and battlefield updates), Al-A'zaim Media Foundation (affiliated with ISIL-Khorasan Province), Voice of Khorasan magazine (ISIL-K propaganda in South and Central Asia)

- **Al-Qaida and its affiliates:** As-Sahab Media Foundation (Al-Qaida's central media wing), Al-Malahem Media (affiliated with Al-Qaida in the Arabian Peninsula – AQAP), Al-Kataib Media Foundation (affiliated with Al-Shabaab in East Africa), Al-Andalus Media (linked to Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin – JNIM).

4. 'Official' media were amplified and enhanced by a growing ecosystem of sympathisers and supporters. Member States underscored the significant role played by these unofficial yet sympathetic outlets to amplify extremist narratives and facilitate recruitment. Supporters of ISIL (Da'esh) and Al-Qaida actively contributed to the spread and amplification of content released by the groups' official media wings, thereby expanding its reach and influence beyond core networks.

5. Both Al-Qaida and ISIL (Da'esh) continued to experiment with different communication platforms to glorify violence and promote an idealized life under their rule. ISIL (Da'esh) tried to exploit TikTok's reach and algorithmic power for radicalization and recruitment, focusing on youth. AQAP continued to try to exploit gaming platforms for recruitment, also focusing on youth. Once an initial contact had been made, potential recruits were directed to encrypted apps (such as Telegram, Element, Discord, Threema, or Zangi), for further indoctrination and tasking.

6. Groups also continued to experiment with artificial intelligence (AI), mostly for radicalization and recruitment, and to amplify or enhance propaganda. For example, Al-Shabaab released a series of messages that were translated into various languages using AI tools. ISIL (Da'esh) previously released guidance on how to use Generative AI tools, including ChatGPT, whilst avoiding detection. There was some reporting to suggest that ISIL (Da'esh) was targeting recruitment of cyber experts to bolster its capabilities in this area.

7. AQ and ISIL continued to distort and misrepresent Member State actions, in particular counter terrorism operations, to support their narratives. It is important to ensure that MS CT activity is seen to adhere to international law, and is sensitive to local concerns, in order not to feed perceived grievances and inadvertently provide fodder for terrorist propaganda.

Annexe II

Twenty-five years of counter-terrorism sanctions

Background

1. On 15 October 1999, the UN Security Council adopted resolution [1267 \(1999\)](#) under Chapter VII of the UN Charter. It was the first UN-mandated sanctions regime specifically directed against a non-state actor, legally binding on all UN member states.

2. The initial sanctions measures were related to aviation and finance. An arms embargo was added in December 2000 under resolution [1333 \(2000\)](#). This resolution also created a Committee of Experts to oversee and support implementation; this was the forerunner of the current Analytical Support and Sanctions Monitoring Team, which was formally established under resolution [1526 \(2004\)](#) in 2004.

3. As such, this is the 25th year of the counter-terrorism sanctions oversight mechanism, and the 21st year of operation of the Monitoring Team¹.

4. The Monitoring Team's mandate is fully described in paragraphs 51-52 and the annex of resolution [2255 \(2015\)](#), and in paragraphs 101-108 and Annex I of resolution [2734 \(2024\)](#).

5. The counter-terrorism sanctions regime has continued to evolve to meet the changing threat, and it now encompasses a wide range of issues, including ISIL (Da'esh) and its affiliates, foreign terrorist fighters, cryptocurrency, abuse of social media for recruitment, trade in cultural property, kidnapping for ransom, and proceeds of crime including trafficking in persons. There are now over 40 UN Security Council Resolutions that relate to counter-terrorism and, directly or indirectly, to the work of the Monitoring Team.

6. An Ombudsperson mechanism² was established by resolution [1904 \(2009\)](#). Its mandate has been extended by subsequent resolutions, most recently by resolution [2734 \(2024\)](#). It provides independent review of requests from listed individuals and entities seeking removal of their name from the sanctions list. The Ombudsperson is mandated to gather information and to interact with petitioners, relevant States, the Monitoring Team and other interlocutors. Within an established time frame, the Ombudsperson presents to the 1267 Committee³ a Comprehensive Report on the petition, including a recommendation as to whether the individual or entity should be retained or delisted; the Committee then decides, in line with the relevant provisions in Annex II to resolution [2734 \(2024\)](#) which includes a "reverse consensus" procedure. By ensuring respect for due process, the Ombudsperson mechanism enhances the legitimacy and credibility of the 1267 sanctions regime.

7. A humanitarian exemption to the asset freeze provision was established by resolution [2664 \(2022\)](#), including for an initial period of 2 years for the 1267 sanctions regime. This was extended indefinitely by resolution [2761 \(2024\)](#).

Implementation

8. The regime aims, broadly, to constrain and complicate the activities of those who are believed to be involved in terrorism related to ISIL (Da'esh), Al-Qaida and

¹ Analytical Support and Sanctions Monitoring Team, established in 2004.

² Further details can be found at <https://main.un.org/securitycouncil/en/ombudsperson>.

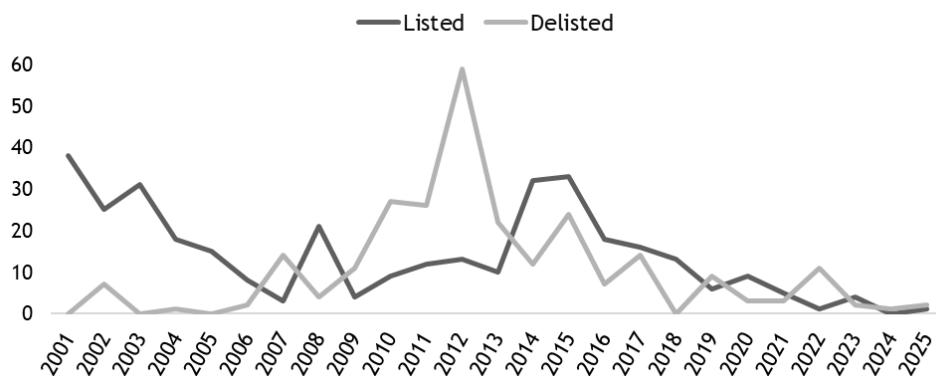
³ The Security Council Committee pursuant to resolutions [1267 \(1999\)](#) [1989 \(2011\)](#) and [2253 \(2015\)](#) concerning Islamic State in Iraq and the Levant (Da'esh), Al-Qaida and associated individuals, groups, undertakings and entities.

their affiliates. It also aims to assess and communicate widely the threat posed by these groups, and the evolution in their tactics⁴. Member States are required to subject listed individuals to a travel ban; and listed individuals and entities are also subject to an asset freeze and an arms embargo.

9. Those individuals and entities that are listed under the counter-terrorism sanctions regime are automatically subject to an INTERPOL Special Notice. These contain information that helps identify listed individuals or entities and supports law enforcement in taking appropriate action in line with their national laws. Special Notices are circulated to all INTERPOL member countries through a secure global communications system, and extracts of them are published online.

10. Currently, 254 individuals and 89 entities have been determined to meet the listing criteria (including participation in the financing, planning, preparing or carrying out activities on behalf of Al-Qaida or ISIL (Da'esh)). Around one-quarter of those listed are terrorist facilitators or played a facilitation role for groups linked to Al-Qaida or ISIL. The following graph shows the trends in listings and delisting since the regime was established:

Listings and delistings under the 1267 regime, 2001-2025



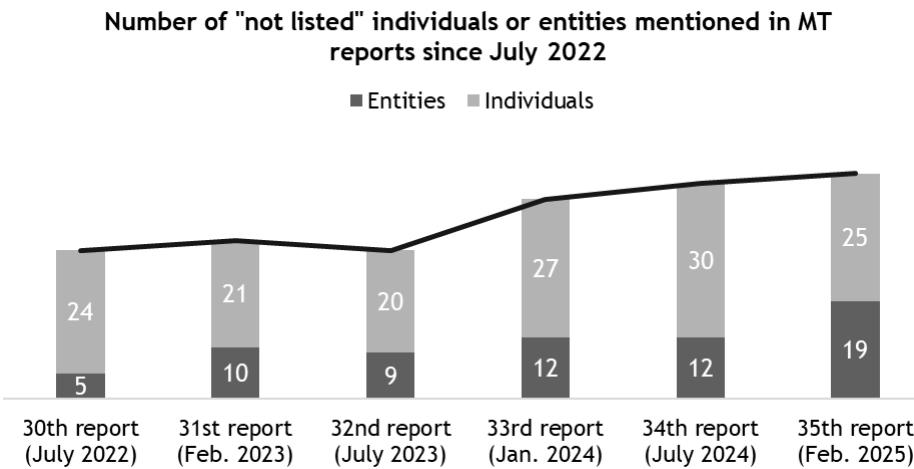
Source: Data provided by the 1267 Secretariat

11. Since the inception of the Ombudsperson mechanism, 112 cases have been accepted by the Ombudsperson (as of 1 May 2025). In the 105 cases fully completed through the Ombudsperson process, 72 requests for delisting have been granted, one entity has been removed as an alias of a listed entity and 33 requests have been denied.

12. The Monitoring Team's 6-monthly reports regularly identify individuals and entities that Member States have assessed to be involved in terrorism, but who are not currently listed. Nearly half of non-listed individuals are linked with South and Central Asia; around one-third are associated with Africa.

13. In the 35th report, 19 entities and 25 individuals of concern were identified but not listed. This included the senior leadership of ISIL (Da'esh), and the heads of ISIL (Da'esh) regional offices. Since the 30th report in 2022, 123 non-listed individuals and entities have been mentioned at least once. Ten non-listed individuals and entities have been referred to in the last five reports.

⁴ An archive of Monitoring Team reporting is at <https://main.un.org/securitycouncil/en/sanctions/1267/monitoring-team/reports>.



Source: Annual reports by the Analytical Support and Sanctions Monitoring Team

14. The Monitoring Team engages broadly with various stakeholders to gather information, raise awareness, and to help build capacity. It works closely with parts of the UN counter-terrorism machinery, notably UNOCT and CTED. In particular, the Monitoring Team has drawn on UNODC and its field presence to support Member States to designate persons and entities under the 1267 sanctions regime, implement domestic asset freezing regimes and deliver long-term operational, institutional and legislative changes. This has included supporting countries' effective implementation of the recommendations of the Financial Action Task Force (FATF).

15. Engagement was disrupted by Covid-19. However, since January 2020, working across its full mandate, the Monitoring Team has made over 100 international visits to consult bilaterally with national authorities, in virtually every region of the world. Around 60% of meetings with national authorities have been with countries in the Asia-Pacific or Europe. Nearly 16% of meetings with national authorities have been with countries in the Middle East, and less than 13% have been with countries in Africa. The Monitoring Team has also taken part in around 100 international conferences and workshops.

16. Since the Monitoring Team was established in 2004, it has produced over one thousand pages of reporting and assessment on counter-terrorism issues related to its mandate, mapping the evolution of the threat. It has made at least 250 recommendations:

- 40% relate to Committee working methods (including the listing/de-listing processes).
- Just over 20% relate to improving the functioning of core elements of the regime, i.e. asset freeze, arms embargo, travel ban.
- Just under 13% relate to enhancing international co-operation.

17. The remaining 27% cover a wide range of issues. For example, nine recommendations relate to foreign terrorist fighters, six to internet/social media, and one to trafficking of women and children.

18. As we look to the future, the Monitoring Team will consider previous recommendations, and the issues that they aim to address, and assess how effectively they have been implemented. The Monitoring Team will also look to develop more accurate measures of its performance, and the impact of the counter-terrorism sanctions regime, in addressing the threat from Al-Qaida, ISIL, and affiliated groups.